

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVITÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :..... Lieu de naissance :.....

Adresse personnelle :

.....
.....

Ville :.....

Téléphone :.....

Adresse mèl :.....

Établissement ou association :.....

Adresse :

.....
.....

Je certifie l'exactitude de l'ensemble de ces informations et reconnais avoir pris connaissance des conditions de prêt du réseau des médiathèques indiquées au verso.

Cachet de l'établissement

À Charleville-Mézières,

Le :.....

Signature :

CONDITIONS DE PRÊT

Nombre maximum de documents : 300 documents pour 3 mois. L'emprunt des CD est autorisé dans la limite de 12 documents pour 3 semaines. L'emprunt des DVD n'est pas autorisé.

Durée de prêt : 3 mois. À titre exceptionnel, il est possible de renouveler le prêt d'un document pour une durée supplémentaire de 3 semaines.

Conditions d'emprunt :

- vous pouvez venir emprunter des documents pour votre collectivité aux horaires d'ouverture au public. Soit, pour la médiathèque Voyelles, les mardi, jeudi et vendredi de 13h à 18h et les mercredi et samedi de 10h à 18h.
- les documents prêtés le sont normalement en bon état. Merci de le vérifier et de nous signaler toute anomalie lors de l'emprunt.
- l'emprunteur est responsable des ouvrages empruntés sur sa carte professionnelle. En cas de perte ou de dégradation d'un document, il s'engage à le remplacer dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 03.24.26.94.40 (secrétariat de la médiathèque Voyelles) ou directement au 03.24.26.94.45 pour joindre une personne du secteur jeunesse.